COMMISSION DE GESTION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU LUNDI 13 MAI 2019

PV N° 15

Présents : MM. MAUMEGE, VILLATTE, PARIS, BERNARD, PLANCHAT, BETOUX.

Excusée : Mme MAGNAT.

* ADOPTION D'UN PROCES-VERBAL

Le procès-verbal n° 14 de la réunion du 26/04/19 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

CHAMPIONNATS

* ENREGISTREMENT DES FORFAITS :

DEPARTEMENTAL 1 :

- Match FELLETIN (1) / GOUZON AVENIR (2) du 01/05/19.
1er forfait de Gouzon Avenir (2) : amende 60 euro.

DEPARTEMENTAL 2 - POULE B :

- Match St SULPICE LE GUERETOIS (2) / ES GUERETOISE (3) du 05/05/19.
1er forfait de l'ES Guérétoise (3) : amende 60 euro.

DEPARTEMENTAL 4 - POULE A :

- Match CREUSE AVENIR 2005 (2) / BENEVENT-MARSAC (3) du 05/05/19.
1er forfait de Bénévent-Marsac (3) : amende 42 euro.

DEPARTEMENTAL 4 - POULE C :

- Match CHENERAILLES (2) / MAINSAT-SANNAT (2) du 28/04/19.
1er forfait de Mainsat-Sannat (2) : amende 42 euro.

- Match EVAUX-BUDELIERE (3) / AUZANCES (3) du 28/04/19.
2ème forfait d'Auzances (3) : amende 42 euro.

DEPARTEMENTAL 4 - POULE D :

- Match AUBUSSON EF (3) / VALLIERE (2) du 05/05/19.
1er forfait de Vallière (2) : amende 42 euro.

* MISE A JOUR DES CALENDRIERS :

DEPARTEMENTAL 4 - POULE D :

- Match VALLIERE (2) / MERINCHAL (3) du 28/04/19.

Compte-tenu du classement des équipes concernées et du fait que le résultat n'aura aucune influence sur le classement final, la Commission décide, suite à l'accord des deux équipes, de fixer la rencontre au DIMANCHE 19 MAI 2019.

* MODIFICATIONS - RAPPEL :

Suite à l'arrêté Municipal posé sur le terrain de St Fiel pour la fin de saison, les matchs ci-après sont modifiés comme indiqué :

DEPARTEMENTAL 2 - POULE A :

- St FIEL (2) / FURSAC (1) du 19/05/19 aura lieu ***à 13 HEURES 15 à Ste FEYRE.***

- St FIEL (2) / St SEBASTIEN-AZERABLES (1) du 02/06/19 aura lieu ***à 13 HEURES 15 à St SULPICE LE GUERETOIS.***

* MONTEES ET DESCENTES :

La Commission fait le point sur les montées et descentes (sous réserve de l'homologation des dossiers en cours) en Départemental 3 et Départemental 4, en considérant une seule descente de Régional 3 en Départemental 1.

DEPARTEMENTAL 3 :

- Champion : Ste FEYRE (2).

- Accèdent en Départemental 2 : Ste FEYRE (2), St SILVAIN-MONTAIGUT (1) *(St Dizier-Leyrenne ne pouvant accéder suite à leur infraction vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage)*, ASC MAYOTTE (1), DUN-NAILLAT (1) (meilleur deuxième).

- Descendent en Départemental 4 : BOURGANEUF (2), ROYERE DE VASSIVIERE (1), BETETE-ROCHES (1), CHAMBON (3), CHARRON (1), LAVAVEIX LES MINES (1).

DEPARTEMENTAL 4 :

- Champion : St SULPICE-St GEORGES (1).

- Accèdent en Départemental 3 : St SULPICE-St GEORGES (1), ESM LA SOUTERRAINE (3), RETERRE-FONTANIERES (1), FELLETIN (2) ; Ste FEYRE (3) et AUBUSSON EF (3) (meilleurs deuxièmes).

COUPES

* RECTIFICATION FEUILLE DE RECETTES :

COUPE DE LA CREUSE - ¼ DE FINALE

- Match AUZANCES (1) / St AGNANT DE VERSILLAT (1) du 08/05/19 à St Sulpice les Champs.

St Sulpice-St Georges débité de 19,12 euro au profit de St Agnant de Versillat.
Auzances débité de 1,12 euro au profit de St Sulpice-St Georges.

* TIRAGE DES COUPES :

Le tirage est effectué dans les locaux de notre partenaire « Ets Fayette » en présence des clubs de l'ESM La Souterraine, ES Guérétoise, Boussac, Bourganeuf, St Sulpice le Guérétois.

COUPE DE LA CREUSE - ½ FINALES

Qualifiés : AUZANCES (1) ; BOUSSAC (1) ; ES GUERETOISE (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1).

Le tirage au sort est effectué par Laurent FAYETTE.

Les rencontres auront lieu le JEUDI 30 MAI 2019 à 15 heures :

- ESM LA SOUTERRAINE (1) / ES GUERETOISE (1) ***à MONTAIGUT***
- BOUSSAC (1) / AUZANCES (1) ***à MAINSAT***

COUPE JEAN BUSSIERE - ½ FINALES

Qualifiés : BOUSSAC (2) ; GOUZON AVENIR (2) ; ES GUERETOISE (3) ; ESM LA SOUTERRAINE (2).

Le tirage au sort est effectué par Laurent FAYETTE.

Les rencontres auront lieu***, sauf avis contraire,*** le DIMANCHE 26 MAI 2019 sur le terrain du club premier nommé.

- GOUZON AVENIR (2) / BOUSSAC (2) ***- avancée le samedi 25 mai 2019 à 19 heures***
- ES GUERETOISE (3) / ESM LA SOUTERRAINE (2)

COUPE ANDRE LATERAS - ½ FINALES

Qualifiés : AUBUSSON EF (3) ; BOUSSAC (3) ; MERINCHAL (3) ; Ste FEYRE (3).

Le tirage au sort est effectué par Laurent FAYETTE.

Les rencontres auront lieu le DIMANCHE 26 MAI 2019 sur le terrain du club premier nommé.

- BOUSSAC (3) / MERINCHAL (3) ***à Toulx Ste Croix***
- Ste FEYRE (3) / AUBUSSON EF (3)

COUPE GILBERT ANDRIVET - ½ FINALES

Qualifiés : BOURGANEUF (1) ; MERINCHAL (1) ; St MAURICE ES (1) ; St SULPICE LE GUERETOIS (1).

Le tirage au sort est effectué par Laurent FAYETTE.

Les rencontres auront lieu le DIMANCHE 26 MAI 2019 sur le terrain du club premier nommé.

- BOURGANEUF (1) / St SULPICE LE GUERETOIS (1)
- MERINCHAL (1) / St MAURICE ES (1)

Il est rappelé que le vainqueur de la Coupe Gilbert Andrivet participera à la Coupe des Vainqueurs de Coupes organisée par la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine les 22 et 23 juin prochains à Gujan-Mestras (33).

COUPE DE LA CREUSE FEMININE A 11 - ½ FINALES

Qualifiés : St VAURY (1) ; Ste FEYRE-LA FORET DU TEMPLE (1) ou MERINCHAL (1).

Rentrants : ES GUERETOISE (1) ; ESM LA SOUTERRAINE (1).

Le tirage au sort est effectué par Laurent FAYETTE.

Les rencontres auront lieu le **SAMEDI 8 JUIN 2019 à St AGNANT DE VERSILLAT**.

- ***15 heures :*** Ste FEYRE-LA FORET DU TEMPLE (1) ou MERINCHAL (1) / St VAURY (1)
- ***17 heures :*** ES GUERETOISE (1) / ESM LA SOUTERRAINE (1)

DIVERS

- VALLIERE et MERINCHAL : ***mails de fixation de la rencontre de Départemental 4 au 19/05/19.***
Pris note, nécessaire fait.

- MAINSAT-SANNAT, St SILVAIN-MONTAIGUT, FURSAC, VALLIERE, EVAUX-BUDELIERE : ***candidature à l'organisation d'une ½ Finale de Coupe de la Creuse.***
Pris note.

- CREUSE AVENIR 2005 : ***courrier demandant l'autorisation d'organisation d'un tournoi de sixte le jeudi 30/05/19.***
Accord de la Commission.

- MAINSAT-SANNAT : ***mail suite au forfait de l'équipe 2.***
Pris note.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président : Jean-Pierre BETOUX.